

Le 18 mars 2024

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2024-107

Construction, aménagement, entretien et
gestion d'équipements culturels et sportifs
d'intérêt communautaire

Installation d'un CUBE vidéo à la Halle Vacheresse

Mission de Coordination de Sécurité et de
Protection de la Santé des travailleurs
(CSPS)

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	08 AVR. 2024
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L. 2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique portant sur les marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant le projet d'installation d'un CUBE vidéo à la Halle Vacheresse et les travaux préparatoires nécessaires ;

Considérant qu'une mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (CSPS) est obligatoire ;

Considérant l'offre de l'entreprise Alpes contrôle du 29 février 2024 d'un montant forfaitaire de 940,00 € HT ;

DECIDE

- D'approuver la mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (CSPS), relative aux travaux d'installation d'un CUBE vidéo et ses travaux préparatoires à la Halle Vacheresse, avec la société Alpes Contrôles ;
- De préciser que le montant forfaitaire de cette mission s'élève à 940,00 € HT ;
- De préciser que les dépenses seront imputées au budget « sport – antenne HALLEV – opération 1046 – section d'investissement ».

Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Jacques TRONCY,
Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics


